



Réunion du CSE du 22 février 2023

Résolution suite au risque grave ayant donné lieu à un accompagnement d'enquête paritaire à France 3 Pays de la Loire

Les membres du CSE du Réseau France 3 ont pris connaissance du rapport d'enquête paritaire traitant de la situation du service des techniciens vidéo de la direction régionale de France 3 Pays de la Loire. Le rapport dépeint la situation d'un service dégradé avec des salariés atteints sur le plan de la santé au travail.

Les représentant·es du personnel constatent ainsi l'existence de troubles psycho-sociaux présents au sein de l'équipe de techniciens, parmi lesquels :

- Des dégradations du travail et des conditions d'exercice du métier de vidéo qui produisent du mal-être, s'immiscent dans la vie privée des techniciens et conduisent jusqu'au burnout pour plusieurs d'entre eux ;
- Un sentiment de perte de sens et des conflits de valeur dans le travail ;
- Du découragement, du désengagement et finalement des souhaits de départ ou de reconversion ;
- Un climat social global dégradé, au sein du service mais aussi plus largement.

Si ces difficultés relèvent pour partie de problématiques locales en lien avec la station, d'autres sont d'ordre structurel et ce faisant, questionnent le traitement des techniciens vidéo au sein de l'ensemble du Réseau France 3. Les conclusions du rapport ont donc une valeur qui dépasse le seul cadre de Nantes et doivent être appréhendées comme telles.

Il semble à tout le moins que la fonction de technicien vidéo a été heurtée durant les dernières années par les effets combinés de transformations techniques (évolution significative des outils et dispositifs), organisationnelles (décision de recourir plus souvent à des prestations extérieures aux stations), mais aussi de choix éditoriaux et d'antenne (décision de se doter de moyens de captation extérieure plus légers).

Pour autant, ces différentes évolutions n'ont pas fait l'objet de réflexions globales permettant d'anticiper et de prévenir les reconfigurations « sauvages » qu'elles produisent sur le métier de technicien vidéo, et leurs effets sur les salariés concernés. Ainsi, ceux-ci sont laissés à la bonne fortune des projets d'antenne locaux, qui par endroits mobilisent leurs compétences et valorisent leur fonction, ailleurs les délaissent et les cantonnent à une routine étriquée et décourageante.

Les élus du CSE et les représentants de proximité de France 3 Pays de la Loire attirent donc l'attention de la direction du Réseau France 3 sur l'importance de bien prendre connaissance des enseignements du rapport d'enquête paritaire et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

Ils demandent ainsi d'appliquer les préconisations issues pour une part du rapport et reprises ci-dessous :

- A l'échelle du réseau France 3 :
 - Mener un véritable travail de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences autour du métier de technicien vidéo et de l'évolution potentielle des risques professionnels ;
 - Mener une réflexion sur l'équilibre des dotations et des potentiels humains entre directions régionales (notamment celles qui sont mono-antenne), particulièrement sur l'aspect opérations extérieures, afin de permettre une hausse du niveau de production de contenu en interne versus en sous-traitance, et la mobilisation des forces de travail et des moyens techniques disponibles.
 - Renforcer la participation des salariés aux projets d'évolution, sur le plan technique (choix de matériel) ou éditorial ; renforcer la réflexion sur les choix de matériels déployés et le retour d'expérience qui en est fait ; ce renforcement sera fait via une méthodologie partagée avec la CSSCT et la commission nouvelle technologie.
 - Renforcer la communication sur ces projets et leur avancée (entre autres auprès des cadres intermédiaires).
 - Réaliser, en collaboration avec la CSSCTC, une étude de poste comparative de l'exercice de plusieurs métiers (vidéo, documentaliste, scripte, JRI, rédacteur...) entre le Réseau et le Siège, afin de comparer par établissement les risques professionnels (sur la base des facteurs Gollac).
 - Revoir avec la CSSCT le contenu et le calendrier des formations de prévention des risques psychosociaux à destination des managers et des RH.
 - Les élus du CSE réclament la mise en place d'outils de captation de dernière génération offrant des capacités techniques, ergonomiques et éditoriales équivalentes à celles des CCR démantelés.

- A l'échelle de la direction régionale de France 3 Pays de la Loire :
 - Recréer du lien entre la technique et la rédaction pour retrouver de la sérénité dans les échanges, aboutir à une compréhension partagée des contraintes de chacun et à du consensus sur la manière de travailler ensemble et les critères de qualité du travail ; mener une réflexion sur les instances qui permettront de reconstruire ce lien ;
 - Mener un travail sur la construction d'un poste d'infographiste sur l'antenne de Nantes, en identifiant le niveau de besoin, les volumes d'activité qui peuvent être affectés à ce poste et la répartition du travail avec les techniciens vidéo ;
 - Modifier l'organisation du travail pour permettre aux responsables de régie d'assister aux débriefings des JT (retarder l'heure du débriefing, revoir l'organisation des tâches du responsable de régie) ;
 - Centraliser les demandes de la rédaction vers les cadres de régie et non directement aux scriptes et techniciens ;
 - Renforcer la transmission des informations via les canaux formels quitte à les renforcer (comme c'est le cas à la station de Nancy où est utilisée une application de mise en commun des informations) ;
 - Des axes de progression sont notamment identifiés sur la construction et la diffusion du planning, pour lesquelles il est possible de s'inspirer des pratiques de travail ayant cours à la station de Nancy ;
 - Renforcer la participation des techniciens à l'élaboration du projet d'antenne du point de vue des contraintes que cela pose dans l'exercice de leur activité ; entamer une réflexion sur la revitalisation du projet éditorial ;
 - Instaurer un séquençage régulier des opérations extérieures ;

- Mener une réflexion sur la charge de travail des techniciens au niveau global et en fonction des temporalités ; poser la question des pics d'activité et des possibilités de lissage de cette charge ;
- Renforcer le parcours d'intégration des nouveaux arrivants sur la partie formation, pour prendre en compte la disparité des compétences chez les salariés venant d'un autre site ;
- Renforcer le rôle de management des cadres intermédiaires via des formations et la formalisation des échanges au sein des équipes ;
- Anticiper et veiller au remplacement rapide des départs du service pour qu'il soit le moins possible pénalisé ;
- Revoir les processus de travail précis autour de la coordination des acteurs lors de la préparation des JT et veiller à leur application par l'ensemble du personnel concerné.

Pour toutes les préconisations qui viennent d'être listées, les élus du CSE et les représentants de proximité de France 3 Pays de la Loire souhaitent que leur soit communiqué dans un délai très bref un tableau précis indiquant les pilotes chargés de mettre en œuvre chacune des actions listées et un calendrier précis de leur mise en œuvre, conformément à l'article L. 2312-9 du Code du travail.

En cas de refus d'appliquer les préconisations des élus, la direction devra motiver par écrit son refus, en indiquant le cas échéant les actions alternatives qu'elle entend mettre en œuvre pour combattre ces risques.

Les élus demandent que dans un délai de 6 mois, un questionnaire à destination des salariés concernés soit élaboré paritairement en IP de France 3 Pays de la Loire afin d'évaluer l'état de santé de ces derniers et de vérifier l'efficacité du plan d'action.

Adopté à l'unanimité des 25 élus présents.

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Paris, le 22 février 2023